

sont les cours de comté ou de district, qui relèvent évidemment de la compétence provinciale, qui exercent ces fonctions.

Si le moment n'est pas jugé inopportun, j'aimerais exprimer aux juges des cours de comté, ainsi qu'aux autres juges et magistrats du Canada qui exercent ces fonctions, la vive admiration que m'inspirent non seulement leur sens du devoir mais aussi le sens du devoir et la bonté dont font généralement preuve les greffiers et autres fonctionnaires de ces tribunaux. J'aimerais qu'en un ou deux endroits les juges et les greffiers qui organisent les cérémonies et conduisent les enquêtes montrent un peu plus d'intérêt. Il y a une grande différence dans l'idée que l'immigrant se fait de la citoyenneté canadienne si au moment où il devient officiellement citoyen canadien, la cérémonie se déroule dans une atmosphère empreinte à la fois de cordialité et de dignité.

J'ai eu l'avantage d'être invité à deux ou trois reprises à participer à ces cérémonies. J'espère que tous les députés, qui peuvent trouver les moyens de le faire, essaieront d'assister à une de ces cérémonies, parce qu'elles sont réellement très impressionnantes. L'émotion qu'éprouvent alors bon nombre de candidats est extraordinaire.

Si je devais critiquer l'œuvre de mes prédécesseurs qui ont préparé la présente loi de la citoyenneté,—je sais qu'il y a bien du pour et du contre, je dirais que, parfois, je déplore que les sujets britanniques n'aient pas à assister à des cérémonies lorsqu'ils obtiennent leur citoyenneté canadienne. Tous les députés le savent, les sujets britanniques n'ont qu'à remplir les formules nécessaires et à les présenter au ministère pour recevoir leur certificat par la poste. Je pense qu'ils y perdent en quelque sorte.

Il est également vrai, je pense, comme l'a dit l'honorable député de Lambton-Kent qu'un très grand nombre de sujets britanniques ne se rendent pas compte qu'il y a pour eux avantage à demander des certificats et que bon nombre d'entre eux refusent de le faire jusqu'au jour où ils sont pressés d'obtenir un passeport pour voyager à l'étranger.

M. Green: Puis-je poser une question au ministre? A-t-il pris lui-même un certificat de citoyenneté canadienne?

L'hon. M. Pickersgill: Oui, non seulement j'ai un certificat de citoyen canadien mais je remercie l'honorable député de Vancouver-Quadra de m'avoir fourni l'occasion d'annoncer ces excellents certificats miniature qu'on peut se procurer pour une somme très modique. Je ne me souviens plus si c'est \$1 ou \$2.

M. Green: Je parierais que vous êtes un des rares députés à posséder ce certificat.

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Pickersgill: Je crois que, dans certaines circonstances, le ministre a le droit de remettre les honoraires...

M. Knowles: Ce n'est pas ce que vous avez fait pour vous-même, n'est-ce pas?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai payé mon certificat. Cependant, dans certaines circonstances, le ministre a le droit de remettre les honoraires à d'autres; si des députés désirent un certificat et veulent fournir les renseignements ainsi que la photographie nécessaires, le ministre fera de son mieux, dans les circonstances, pour se rendre à leurs désirs s'ils estiment que l'honoraire pourrait être affecté à une cause encore plus méritoire.

Une voix: Il n'y a plus d'excuse maintenant.

L'hon. M. Pickersgill: Le certificat miniature est d'un format très commode. Une ou deux fois je m'en suis servi pour m'identifier. Tout de même, j'estime que c'est un document que tous les membres du Parlement feraient bien de porter sur eux. Très souvent des gens me posent des questions sur la citoyenneté et sur les preuves qu'on peut en fournir, comme vient de me le demander l'honorable député de Vancouver-Quadra; je suppose que depuis que j'ai cette carte je l'ai sortie de ma poche deux ou trois fois par mois pour la montrer à quelqu'un qui...

M. Green: Depuis combien de temps l'avez-vous?

L'hon. M. Pickersgill: Depuis qu'on a commencé à émettre des certificats. L'émission de ces certificats de poche est une des nombreuses réformes excellentes qu'a effectuées mon prédécesseur, le ministre des Finances (M. Harris). Il n'était plus titulaire du ministère de la Citoyenneté quand on a commencé à délivrer ces certificats de poche; sauf erreur, tous les certificats de petit format sont revêtus de ma signature. Celui que je possède est le quatrième ou le cinquième qui a été délivré; un ou deux ont été remis à mes collègues.

M. Fulton: Il y a là un obstacle assez considérable, vous savez.

M. Knowles: Est-il imperméable à l'eau?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne m'en suis jamais assuré. Le certificat est inséré dans une substance synthétique qui paraît imperméable.

Si l'on me le permet, je poursuivrai les remarques un peu plus sérieuses que je désire formuler. Je ne crois pas que ce soit autant ce que font les fonctionnaires de l'immigration ou les tribunaux qui fait saisir aux nouveaux venus la valeur de la citoyenneté canadienne que ce qu'a dit le représentant de Vegreville (M. Decore). Il nous a dit que